



Commune de Jalhay

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Olivier LEMAIRE, représentant légalement la Srl IMMOBAT, établie Clos du Pré Stognée 5 à 4910 Theux.

Le terrain concerné est situé Avenue Jean Gouders à 4845 Sart et cadastré division 2, section B n°754F, 3109A.

Le projet est de type : la construction d'un immeuble de six appartements, et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet consiste à construire un immeuble de 3 niveaux sous toiture (dont le dernier largement engagé dans la toiture). Chaque niveau comporte deux logements. Chaque logement dispose minimum de 2 emplacements véhicules, un espace extérieur, une cave et un local poubelles. Deux ensembles de carport sont disposés de part et d'autre de l'immeuble.**

Avis obligatoire, annonce de projet en vertu de l'article R.IV.40-2. §1er,2° : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le jeudi **04/06/2026** à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 28/05/2026 au 11/06/2026 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [service.urbanisme@jalhay.be](mailto:service.urbanisme@jalhay.be)
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202600041/5415/2026**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 11/05/2026


Par le Collège communal,

La Directrice générale,

  
B. ROYEN



La Bourgmestre,

  
V. VANDEBERG